



# CONVENTION DE HORS LES MURS EXPORTATION D'ANIMATION DU CAFÉ-LECTURE LES AUGUSTES

Téléphone bar : 04 73 37 07 94

Mail : [projet.lesaugustes@gmail.com](mailto:projet.lesaugustes@gmail.com)

## LES PARTIES

« Entre les soussignés, l'Association les Amis du Café-Lecture, dont le siège social est situé 9 rue sous les Augustins 63000 Clermont-Ferrand représenté par ..... en sa qualité de ..... d'une part,

Ci-après désignée « ACL »

Et

L'association/La structure ....., dont le siège social est situé....., représenté par ..... en sa qualité de ..... d'autre part,

Ci-après désignée « ..... »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'association des Amis du Café-Lecture porte le projet nommé Hors Les Murs. Il s'incarne par l'exportation de certaines animations de l'association dans un lieu autre que le Café-Lecture Les Augustes.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'animation.....dans le cadre d'une programmation Hors Les Murs se déroulera le ..... de (heures) .....à .....à (lieu) .....

L'animateur de l'animation Hors Les Murs est : .....

e-mail : .....

N° de téléphone : .....

La personne référente est : .....

e-mail : [projet.lesaugustes@gmail.com](mailto:projet.lesaugustes@gmail.com)

N° de téléphone : .....

## ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

Le Café-Lecture Les Augustes s'engage à :

- Assurer la communication de l'animation en amont via : le programme papier, si les informations sont transmises avant l'impression de celui-ci, les affiches du café-lecture, les réseaux sociaux, et le site internet.
- Envoyer les éléments de la charte graphique du café-lecture liée à l'événement.
- Utiliser le nom et le logo de la structure accueillante uniquement dans le cadre du projet sus nommé.
- Laisser le lieu propre et ordonné comme il a été trouvé avant la tenue de l'intervention.
- Le Café-Lecture ne rémunère pas les animateurs et ne prend pas en charges les frais de déplacement.

La structure/l'association..... s'engage à :

- Communiquer autour de l'événement
- Prévenir le représentant du Café-Lecture 10 jours à l'avance en cas d'annulation du Hors Les Murs.
- Utiliser les éléments de la charte graphique du café-lecture liée à l'événement.
- Assurer l'accueil de l'animateur et lui présenter le cadre de l'animation.

### **ARTICLE 3 : DROITS D'AUTEUR (lié aux manifestations culturelles)**

L'association garde la pleine propriété des droits d'auteur du projet, des créations artistiques ou graphiques qui ont été développées ou adaptées à l'occasion du projet.

### **ARTICLE 4 : DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

Elle prend effet le jour de sa signature par les deux parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

### **ARTICLE 5 : RENOUVELLEMENT**

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des parties, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Le renouvellement fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

### **ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RÉSILIATION**

Si l'une des parties venait à rompre la présente convention, aucune compensation (de quelque forme que ce soit) ne saurait être réclamée par l'autre partie.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ en deux exemplaire originaux.

La structure accueillante :  
Nom du représentant :  
Fonction :  
Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé » :

L'Association des Amis du Café-Lecture (ACL) :  
Nom du représentant :  
Fonction :  
Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé » :

## FICHE RÉCAPITULATIVE

Il est important de remplir cette fiche récapitulative.  
Elle permettra un suivi des Hors Les Murs et sera pratique pour le lieux accueillant.

**Nom de l'événement**

**Date(s) et heure**

**Nombre d'intervenants**

**Heure d'arrivée et heure de départ des intervenants**

**Contact de l'animateur : Nom, e-mail , n° de téléphone**

**Contact du référent du Café-Lecture : Nom, e- mail, n° de téléphone**

